

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

15 décembre 2005

Ordre du jour

AFFAIRES FINANCIERES

- 01 – Approbation du Budget Primitif 2006 des budgets annexes
- 02 – Fixation de la redevance assainissement pour l'année 2006
- 03 – Convention de rejets industriels : Actualisation des coefficients pour 2006
- 04 – Fixation du prix de vente d'eau en gros pour l'année 2006
- 05 – Fixation du prix des loyers à la RPA pour l'année 2006
- 06 – Fixation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2006
- 07 – Amortissement exceptionnel budget transport et cession des minibus
- 08 – Policier intercommunal : conventions avec les communes utilisatrices
- 09 – U3M : Participation financière de l'ARC pour la construction de laboratoires et d'un centre de numérisation des archives à l'UTC de Compiègne
- 10 – Décision budgétaire modificative N°5

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

- 11 – Projet d'étude sur le centre bourg de SAINT SAUVEUR
- 12 – Projet d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de COMPIEGNE et bilan de la concertation
- 13 – Lancement de l'étude sur la charte paysagère
- 14 – COMPIEGNE : bilan de la concertation et approbation de la révision simplifiée "51e RT" - POS n°2
- 15 – Consultation sur le projet de canal à grand gabarit Seine-Nord : avis de l'ARC

HABITAT

- 16 – Engagement d'une étude sur la requalification des espaces extérieurs du quartier Bien-Allé à LA CROIX SAINT OUEN
- 17 – Délégation des aides à la pierre

AMENAGEMENT DE ZONES

- 18 – Actualisation du plan de financement du Bois de Plaisance
- 19 – Etude d'aménagement dans la perspective de l'implantation d'une maison pour autistes adultes sur un terrain appartenant à l'ARC, quartier de l'Ecluse à VENETTE

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

- 20 – Extension de la piste cyclable: Convention avec l'ONF
- 21 – Demande de dérogation sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine : captage des Hospices
- 22 – Avenant du marché Hydratec : modélisation de la confluence
- 23 – Entretien des espaces verts : conclusion d'avenants pour l'année 2006

DECHETS

- 24 – Transfert des contrats de collecte des déchets ménagers de la commune de Bienville
- 25 – Fourniture de sacs pour la collecte des ordures ménagères, des emballages valorisables et des déchets verts

TRANSPORT

- 26 – Avenant à la convention avec le Conseil Général sur le transport scolaire suite à l'adhésion de BIENVILLE

ADMINISTRATION GENERALE

27 – Modification du tableau des effectifs

28 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation de transfert des charges et des attributions de compensation 2005

29 – Désignation des membres au bureau de l'Association du Pays Compiègnois

30 – Maison pour l'Emploi et la Formation : Désignation des trois représentants de l'ARC

31 – Extension du Pays Compiègnois : adhésion de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy et de la commune de Lachelle

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 décembre 2005

AFFAIRES FINANCIERES

01 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2006 DES BUDGETS ANNEXES

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005

Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents

ou remplacés par un suppléant : **38**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : **45**

Lors de sa séance du 10 novembre 2005, le Conseil d'Agglomération a pris acte des orientations budgétaires 2006 des budgets annexes de l'ARC.

Le budget 2006 du service assainissement collectif s'équilibre en dépenses et en recettes à 14 867 660 €, répartis comme suit :

-	Exploitation	4 897 000,00	€
-	Investissement	9 970 660,00	€
-	Total	14 867 660,00	€

Le budget 2006 du service vente d'eau en gros s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 018 300 €, répartis comme suit :

-	Exploitation	983 400,00	€
-	Investissement	4 034 900,00	€
-	Total	5 018 300,00	€

Le budget 2006 du service déchets ménagers et assimilés s'équilibre en dépenses et en recettes à 7 625 000 €, répartis comme suit :

-	Exploitation	6 840 800,00	€
-	Investissement	784 200,00	€
-	Total	7 625 000,00	€

Le budget 2006 du service transport intercommunal s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 347 000 €, répartis comme suit :

-	Exploitation	4 334 000,00	€
-	Investissement	13 000,00	€
-	Total	4 347 000,00	€

Le budget 2006 du service résidence pour personnes âgées (RPA) s'équilibre en dépenses et en recettes à 305 620 € répartis comme suit :

-	Exploitation	295 550,00 €
-	Investissement	10 070,00 €
-	Total	305 620,00 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur TERNACLE,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 29 novembre 2005,

ATTENDU, que le débat d'orientations budgétaires relatif auxdits budgets s'est tenu lors de la séance du Conseil d'Agglomération du 10 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

ADOPTE les Budgets Primitifs 2006 des budgets annexe précités.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

AFFAIRES FINANCIERES

02 – FIXATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2006

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005

Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

AFFAIRES FINANCIERES

02 - FIXATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2006

Pour l'année 2005, l'assemblée délibérante avait fixé la redevance assainissement à 1,40 € H.T./m³ à compter du 1^{er} janvier.

Cette redevance assainissement comprend :

- la part fermière pour l'exploitation et l'entretien des réseaux de collecte et des infrastructures de traitement des eaux usées
- la part du groupement qui permet de financer les investissements portant sur les réseaux de collecte et les unités de traitement des eaux usées.

Compte tenu des formules de révision applicables aux contrats d'affermage et des nouveaux travaux envisagés, il est proposé d'augmenter la surtaxe Assainissement de 0,16 € H.T./m³.

La surtaxe assainissement serait de 1,56 € H.T./m³ à compter du 1^{er} janvier 2006.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration - Finances du 29 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

FIXE la surtaxe assainissement à 1,56 € H.T./m³ à compter du 1^{er} janvier 2006.

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Assainissement, Chapitre 70, Article 7061.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

AFFAIRES FINANCIERES

03 – CONVENTION DE REJETS INDUSTRIELS : ACTUALISATION DES COEFFICIENTS POUR 2006

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45

AFFAIRES FINANCIERES

03 - CONVENTION DE REJETS INDUSTRIELS : ACTUALISATION DES COEFFICIENTS POUR 2006

Conformément au règlement d'assainissement de l'Agglomération de la Région de Compiègne, toute personne physique ou morale produisant des rejets correspondants à une utilisation de l'eau autre que domestique doit conclure avec notre groupement une convention de rejets industriels.

La redevance d'assainissement calculée dans ce cas résulte de la formule suivante :

$$\mathbf{R = QCr [F1 CP + F2 + F3]}$$

R = Redevance d'assainissement industrielle

Q = Volume annuel consommé par l'abonné en m³

Cr = Coefficient de rejet à l'égout

CP = Coefficient de pollution

F1 = Part correspondant aux investissements réalisés par le groupement pour le traitement des eaux usées

F2 = Part correspondant au traitement des eaux usées pour le fermier

F3 = Part correspondant au transport des eaux usées

Pour l'année 2005, la redevance assainissement était de 1,40 € (avec F1 = 0,30)

Pour l'année 2006, la redevance serait de 1,56 € (avec F1 = 0,40)

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration - Finances du 29 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

FIXE la somme des paramètres F1, F2, F3 de la redevance assainissement à 1,56 € avec F1 = 0,40.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

AFFAIRES FINANCIERES

04 – FIXATION DU PRIX DE VENTE D'EAU EN GROS POUR L'ANNEE 2006

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

AFFAIRES FINANCIERES

04 - FIXATION DU PRIX DE VENTE D'EAU EN GROS POUR L'ANNEE 2006

Pour l'année 2005, l'assemblée délibérante avait fixé la surtaxe "production et vente d'eau en gros" à 0,2550 € H.T./m³, au lieu de 0,2500 € H.T./m³ en 2004.

Cette somme perçue par la Communauté de Communes permet de financer les investissements réalisés sur les captages, les canalisations maîtresses et les ouvrages annexes (surpresseurs, réservoirs intercommunaux, vannes ...).

Il est rappelé que la part fermière, pour l'exploitation et l'entretien des installations propriétés du groupement, est perçue directement par la SAUR auprès des collectivités achetant l'eau en gros par le biais de leurs fermiers assurant la distribution de l'eau potable.

La Communauté de Communes produit annuellement environ 4,6 M. m³ par an d'eau potable pour environ 60 000 habitants.

Elle s'approvisionne sur deux sites distincts :

- les captages de Baugy
- les captages dits de l'hospice

Afin d'améliorer la qualité de nos ressources en eau, il est envisagé :

- la création d'un nouveau site de production en forêt de Compiègne ;
- de réaliser une étude financière et technique pour la mise en place d'une unité de traitement sur le site de Baugy ;
- de mettre en place un traitement des pesticides sur le site de production des hospices en début d'année 2006 ;
- de participer financièrement à l'étude de modélisation du réseau de Compiègne.

Compte tenu de ces informations la surtaxe "Vente d'eau en gros" serait maintenue à 0,2550 € H.T./m³ pour l'année 2006.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration - Finances du 29 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

FIXE, compte tenu des travaux et études envisagées ci-dessus en vue d'améliorer la qualité de nos ressources en eau, la surtaxe « Vente d'eau en gros » s'élèverait à 0,2550 € H.T./m³ pour l'année 2006.

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Eau, Chapitre 70, Article 70128.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

AFFAIRES FINANCIERES

05 – FIXATION DU PRIX DES LOYERS A LA RPA POUR L'ANNEE 2006

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005

Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents

ou remplacés par un suppléant : **38**

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de votants : **45**

AFFAIRES FINANCIERES

05 - FIXATION DU PRIX DES LOYERS A LA RPA POUR L'ANNEE 2006

La Résidence pour Personnes Agées, située 1, rue du Four à Compiègne, accueille 59 résidents.

Cette structure est louée par le SA HLM Picardie Habitat à l'Agglomération qui en assure la gestion interne et prend en charge tous les frais d'entretien, de fournitures courantes (eau, électricité, chauffage, maintenances, ...).

L'ensemble des dépenses de fonctionnement (loyers, charges courantes et personnel) ainsi que l'ensemble des dépenses d'investissement (matériels divers) sont répercutés sur le loyer des résidents, en fonction du type de logement occupé.

Afin de prendre en compte :

- l'augmentation des prix sur les prestations, fournitures et location de cette résidence ;
- la provision financière pour la mise en place des nouvelles normes de sécurité de la RPA ;
- la fin de la remise en état des peintures des parties communes.

Il est proposé de fixer le montant des loyers comme suit :

Prix euros/mois	<u>Type 1</u>	Type 2	Type 2 mansardé
2005	357,40	506,75	423,85
2006	368,10	521,95	436,60
Augmentation en €	+ 10,70	+ 15,20	+ 12.75
Augmentation en %	+ 3 %	+ 3 %	+ 3 %

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LE CARRERES,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration - Finances du 29 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

FIXE les montants des loyers comme indiqués ci-dessus,

PRECISE que les recettes correspondantes sont inscrites au Budget R.P.A., Chapitre 70, Article 7066.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

AFFAIRES FINANCIERES

06 – FIXATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2006

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

AFFAIRES FINANCIERES

06 - FIXATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2006

Lors de sa séance du 09 décembre 2004, l'assemblée délibérante avait fixé le taux de TEOM à 9 % pour l'année 2005.

Compte tenu des prévisions et des formules de révision, il sera nécessaire de prévoir pour 2006 :

- la collecte (CCRC)	2 600 000 €
- la cotisation SMVO	1 500 000 €
- l'élimination (SMVO et ARC)	2 250 000 €
- l'administration et les investissements (ARC)	200 000 €
Soit un total de	6 550 000 €

*1) La collecte comprend :

- la collecte des ordures ménagères (gris)
- la collecte sélective (jaune et bleu)
- la collecte des déchets verts (kraft)
- la collecte des encombrants (sur rendez-vous)
- la fourniture des sacs

*2) La cotisation SMVO comprend :

- les déchetteries
- le tri sélectif
- l'élimination des déchets verts

*3) L'élimination correspond à :

- l'incinération à la valorisation énergétique des déchets ménagers (SMVO)
- le transport depuis les quais de transfert (ZI Nord) (SMVO)
- la mise en décharge des encombrants après tri (ARC)

*4) L'administration et les investissements correspondent à :

- l'administration générale
- le personnel
- abris bacs + dalles
- bacs pour les collectifs
- la remise en état de la déchetterie de Mercières
- la dette

Compte tenu de l'évolution prévisionnelle des bases d'imposition de cette taxe, il est proposé de maintenir le taux de la TEOM pour l'année 2006 à 9%

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FRANÇOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 29 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

FIXE le taux de la TEOM pour l'année 2006 à 9 %, ce taux s'appliquera à la commune de Bienville dès le 1^{er} janvier 2006,

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Déchets Ménagers au Chapitre 73, Article 7331.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

AFFAIRES FINANCIERES

07 – AMORTISSEMENT EXCEPTIONNEL BUDGET TRANSPORT ET CESSION DES MINIBUS

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

AFFAIRES FINANCIERES

07 - AMORTISSEMENT EXCEPTIONNEL BUDGET TRANSPORT ET CESSIION DES MINIBUS

Comme convenu au travers du contrat liant l'ARC et la société EVRARD pour l'exploitation des anciennes lignes de TIC, à échéance de ce contrat, l'ARC a racheté l'ensemble de la flotte soit 4 minibus multi rider au prix de 331 743,13 € TTC (277 377,20 € HT).

Compte tenu du nombre de kilomètres réalisés par chaque véhicule et du prix de rachat potentiel, il vous est proposé d'amortir pour 160 000 € ces mini-bus dans l'année 2005 ce qui rapprocherait la valeur comptable à la valeur du marché.

Un de ces quatre mini-bus devrait être racheté pour le projet de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Les trois autres ont été mis en vente dans des journaux spécialisés et la SA Corporation Française de Transports (Perpignan) nous propose d'acquérir ces véhicules au prix total de 90.000,00 € HT.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur GRANIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Transport du 12 octobre 2005,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 29 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE l'amortissement exceptionnel de 160.000 € pour rapprocher la valeur comptable à la valeur du marché des 4 mini-bus, propriété de l'ARC,

AUTORISE la cession de 3 mini-bus à la SA Corporation Française de Transports moyennant le prix total de 90.000,00 € HT,

AUTORISE la cession d'un mini-bus à la Maison de l'Emploi et de la Formation,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire,

PRECISE que ces opérations comptables seront inscrites au Budget Transport.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

AFFAIRES FINANCIERES

08 – POLICIER INTERCOMMUNAL : CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES UTILISATRICES

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUIY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

AFFAIRES FINANCIERES

08 - POLICIER INTERCOMMUNAL : CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES UTILISATRICES

Lors de sa séance du 10 novembre 2005, l'assemblée délibérante a autorisé la création de 2 postes de policiers intercommunaux pour les communes de Choisy au bac, Clairoix, Janville, Bienville.

Lors de sa séance du 30 juin 2003, le Conseil a fixé la clef de financement entre le groupement et les communes pour l'utilisation d'un policier intercommunal, à savoir :

- l'ARC n'interviendra que pour les dépenses d'investissement
- toutes les charges, notamment les frais de personnels liés au recrutement par l'ARC de policiers qui seront mis à la disposition des communes seront intégralement remboursées à l'ARC, déduction faites des subventions obtenues.

Il est proposé d'autoriser la passation de conventions avec les communes utilisatrices de policiers intercommunaux :

- convention de mise à disposition du personnel,
- convention financière pour les frais de fonctionnement.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BOUCHER,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 29 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la passation des conventions mentionnées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président ou son Représentant à signer les documents relatifs à cette affaire

PRECISE que les dépenses seront inscrites au Budget Principal, Chapitre 012 charges de personnel

PRECISE que les recettes seront inscrites au Budget Principal, Chapitre 013 Atténuations de charges

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

AFFAIRES FINANCIERES

09 – U3M : PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ARC POUR LA CONSTRUCTION DE LABORATOIRES ET D'UN CENTRE DE NUMERISATION DES ARCHIVES A L'UTC DE COMPIEGNE

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005

Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

AFFAIRES FINANCIERES

09 - U3M : PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ARC POUR LA CONSTRUCTION DE LABORATOIRES ET D'UN CENTRE DE NUMERISATION DES ARCHIVES A L'UTC DE COMPIEGNE

Lors de sa séance du 14 novembre 2000, l'assemblée délibérante a approuvé la participation financière de notre groupement pour le développement et l'aménagement de l'enseignement supérieur dans l'Oise pour la période 2000-2006.

Lors de sa séance du 09 octobre 2003, l'assemblée délibérante a approuvé la conclusion d'un avenant à cette convention, dans le cadre des ajustements à mi-parcours du contrat de plan, qui modifie la ventilation de notre participation financière entre les différents projets, et porte celle-ci à 2 986 476,25 €.

La participation pour la création de la filière « Génie des Systèmes Urbains et Centre de Formation Continue » a été fixée à 1 349 862,11 €.

Conformément à la convention modifiée par avenant, il y a lieu de conclure une convention financière pour la création d'un ensemble immobilier destiné à l'accueil d'activités nouvelles ou existantes comprenant les laboratoires communs « Université - Industrie ».

Le coût de l'opération s'élève à 2 286 735,26 € TTC soit 1 911 986,00 € HT.

La participation financière de l'ARC serait de 892 260,13 €, qui sera versée au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur présentation par la Région de situations périodiques de dépenses réalisées, visées par le responsable de l'opération et certifiées par le Payeur Régional.

De même, il y a lieu de conclure une convention financière pour la construction du Centre de numérisation des archives de l'UTC pour un coût d'opération de 914 694,10 € TTC soit 764 794,40 € HT.

La participation financière de l'ARC serait de 254.931,46 € versée dans les mêmes conditions que la participation pour la construction des Laboratoires « Université – Industrie ».

Compte tenu de ces informations, la participation financière de l'ARC pour les opérations engagées à ce jour dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000 – 2006 pour le développement et l'aménagement de l'enseignement supérieur dans l'Oise serait de :

- Génie des Système Urbains et Centre de formation continue	1 349 862,11 €
- Laboratoires « Université – Industrie »	892 260,13 €
- Numérisation Archives	<u>254 931,46 €</u>
TOTAL	2 497 053, 70 €

Aussi il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer, d'une part, la convention pour la réalisation des Laboratoires « Université – Industrie » qui fixe notre participation à 892 260,13 € et d'autre part, celle pour la réalisation du Centre de numérisation des archives de l'UTC qui fixe notre participation à 254 931,46 €.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 29 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président ou son Représentant à signer la convention pour la réalisation des Laboratoires « Université – Industrie » qui fixe la participation de l'ARC à 892 260,13 €,

AUTORISE Monsieur le Président ou son Représentant à signer la convention pour la réalisation du Centre de numérisation des archives de l'UTC qui fixe notre participation à 254 931,46 €.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 65, Article 65751.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

AFFAIRES FINANCIERES

10 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°5

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

AFFAIRES FINANCIERES

10 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°5

Monsieur MARINI propose à l'ensemble des membres présents d'inscrire ce point complémentaire à l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil d'Agglomération DECIDE à l'unanimité d'inscrire le point suivant à l'Ordre du Jour.

Lors de sa séance du 31 mars 2005, le Conseil d'Agglomération a approuvé le budget primitif 2005 de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 99 112 492,25 €.

Compte tenu des affectations des résultats du CA 2004, le Conseil d'Agglomération a approuvé le 12 mai 2005 le Budget Supplémentaire 2005 correspondant à la Décision Budgétaire Modificative et Autorisation Spéciale N° 1.

Le Conseil d'Agglomération a approuvé le 30 juin 2005 la Décision Budgétaire Modificative et Autorisation Spéciale N° 2.

Le Conseil d'Agglomération a approuvé le 5 octobre 2005, la Décision Budgétaire Modificative et Autorisation Spéciale N° 3.

Le Conseil d'Agglomération a approuvé le 10 novembre 2005, la Décision Budgétaire Modificative N°4.

Compte tenu des dépenses actuellement engagées et liquidées, il est proposé d'approuver la Décision Budgétaire Modificative et Autorisation Spéciale N° 5 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 5

Budget	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	Fonctionnement				
011	611- Prestations de service avec les entreprises			-100 000,00	
	Sous total 011			-100 000,00	
66	668- ICNE			100 000,00	
	Sous total 66			100 000,00	
	Total			0,00	
RPA	Fonctionnement				
012	6453- Cotisation aux caisses de retraite			1 000,00	
	sous total 012			1 000,00	
65	6574- cotisations mutuelles			100,00	
	sous total 65			100,00	
75	758- Produits divers de gestion courante				1 100,00
	sous total 75				1 100,00
	Total			1 100,00	1 100,00
Assainissement	Fonctionnement				
66	668- ICNE			300 000,00	
	sous total 66			300 000,00	
70	704- Taxes de branchement				70 000,00
70	7061- surtaxe assainissement				230 000,00
	sous total 70				300 000,00
	Total			300 000,00	300 000,00
	Total général			301 100,00	301 100,00

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur TERNACLE,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la Décision Budgétaire Modificative N° 5 telle que définie ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

11 – PROJET D'ETUDE SUR LE CENTRE BOURG DE SAINT SAUVEUR

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

11 - PROJET D'ETUDE SUR LE CENTRE BOURG DE SAINT SAUVEUR

L'organisation urbaine de Saint Sauveur se caractérise par une structure le long de la rue Aristide BRIAND sans véritable centre bourg attractif.

La commune est propriétaire de terrains à l'arrière de la mairie. Cette acquisition présente une véritable opportunité pour créer un centre élargi du bourg avec une réelle mixité des fonctions (services, équipements, logements, espaces publics) et cela afin de répondre à une demande tant au niveau de logements (en accession ou en locatif, pour personnes âgées), une réelle place publique de rassemblement des habitants et des équipements communaux nécessaires au bon fonctionnement des services publics (locaux techniques communaux).

L'ensemble des terrains totalise une surface de 12 480 m² actuellement occupé par des locaux de petites activités artisanales.

Une première réflexion a eu lieu sur ce sujet dans le cadre de l'élaboration du PLU. Il convient de préciser celle-ci par la réalisation d'une étude de faisabilité qui portera sur le périmètre décrit ci-dessus, en intégrant les capacités d'extensions sur les terrains voisins disponibles, appartenant à des propriétaires privés.

Après une phase de rédaction d'un cahier des charges, une consultation de bureaux d'études sera faite. Le coût de cette étude est évalué à 20 000 €.

L'aménagement de ce quartier aboutirait à une délocalisation sur le territoire de Saint Sauveur des activités encore présentes sur ledit site.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur GRANIER,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbanisme en date du 24 novembre 2005,

Vu, l'avis favorable de la Commission Finances en date du 29 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'engager l'étude sur le centre bourg de SAINT SAUVEUR. Ce travail est estimé à 20 000 €.

AUTORISE, le Président ou son représentant à lancer la consultation et à signer le marché et toutes les pièces afférentes.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

12 – PROJET D'ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE COMPIEGNE ET BILAN DE LA CONCERTATION

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUIY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

12 - PROJET D'ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE COMPIEGNE ET BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Agglomération les conditions dans lesquelles le P.L.U. a été élaboré et à quelle étape de la procédure le projet se situe.

Il présente le projet d'élaboration du P.L.U.

Le Conseil d'Agglomération,

VU la délibération en date du 20 décembre 2001 prescrivant l'élaboration du P.L.U.,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU le débat qui a eu lieu au sein du Conseil Municipal de COMPIEGNE du 15 octobre 2004 et au sein du Conseil d'Agglomération du 9 novembre 2004,

VU le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

CONSIDERANT que le projet de P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui sont associées à son élaboration,

Après en avoir délibéré,

TIRE le bilan de la concertation prévue au L 300-2 du code de l'urbanisme (cf fiche jointe) :

- un registre a été mis à disposition du public tout au long de la procédure,
- une exposition publique a eu lieu dans le hall de la mairie de COMPIEGNE en septembre 2004,
- des réunions publiques ont été organisées les 8 septembre 2004, 15 septembre 2004 et 16 novembre 2005.

ARRETE le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de COMPIEGNE tel qu'il est annexé à la présente,

Il est rappelé que le PLU de COMPIEGNE répond aux objectifs suivants :

- constituer une ville équilibrée disposant des emplois nécessaires à sa population, et rester un pôle d'emplois majeur pour cette partie de l'Oise,
- croître sur le plan démographique modérément, au même rythme que ce qui est prévu dans le schéma directeur valant SCOT,
- disposer d'un habitat de qualité en respectant la mixité sociale et urbaine avec une attention particulière à développer le nombre de logements familiaux,
- protéger le patrimoine de la commune tant sur le plan architectural que sur le plan du cadre naturel (bords de l'Oise, forêt), les paysages urbains, les espaces verts et les alignements d'arbres,
- ne pas penser « tout voiture » en développant en centre ville la notion de « zone trente », en favorisant les pistes cyclables et la circulation des piétons.
- étendre la centralité vers la rive droite en cohérence avec le SCOT et le projet de nouveau pont en cœur d'agglomération.

Précise que le projet de P.L.U. sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du P.L.U.

Cette délibération doit être affichée pendant un mois en Mairie de COMPIEGNE et au siège de l'Agglomération de la Région de COMPIEGNE.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

13 – LANCEMENT DE L'ETUDE SUR LA CHARTE PAYSAGERE

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

13 - LANCEMENT DE L'ETUDE SUR LA CHARTE PAYSAGERE

L'Agglomération de la Région de COMPIEGNE a le souhait de mettre en place une charte paysagère à l'échelle de l'Agglomération. Le Groupe de Travail Paysage de l'ARC s'est donné pour objectif de se doter d'un document contractuel partagé par tous, élus, techniciens et habitants. Les objectifs visés par la charte paysagère sont les suivants :

- fournir aux élus de l'ARC et des communes, ainsi qu'aux techniciens, un guide de compréhension du paysage à l'échelle intercommunale, une base de référence qui comprendra un diagnostic paysager et un cahier des charges de recommandations paysagères. Ce document doit accompagner l'aménagement de l'intercommunalité (mise en œuvre de son document d'urbanisme intercommunal, définition des ZAC) mais aussi celui des communes (notamment à travers leur Plan Local d'Urbanisme) dans un souci de respect de l'environnement et de préservation, voire de renforcement de l'identité des paysages.

- sensibiliser les communes en tant que gestionnaires de l'espace, à la qualité des paysages, de l'architecture, à l'intérêt et à la fragilité des milieux naturels afin de les inciter à leur préservation et à leur mise en valeur.

- sensibiliser les habitants à travers des articles de presse et /ou des réunions d'information ou des panneaux d'exposition.

- proposer des dispositions susceptibles d'être intégrées dans les documents d'urbanisme réglementaire mis en œuvre par l'ARC.

Pour le suivi de cette étude, un comité technique reprenant le Groupe de Travail Paysage, des représentants des services de l'Etat, et l'agence d'urbanisme OISE LA VALLEE sera créé ainsi qu'un Comité de Pilotage se composant d'un élu de chaque commune. Parallèlement, le CAUE sera associé à la démarche.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur CARLUY,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbanisme en date du 24 novembre 2005,

Vu, l'avis favorable de la Commission Finances en date du 29 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'engager l'étude pour la réalisation d'une charte paysagère sur le périmètre de l'Agglomération de COMPIEGNE. Le montant de ce travail est évalué à 45 000 €.

AUTORISE, le Président, ou son représentant, à engager la consultation correspondante et à signer le marché et toutes pièces afférentes.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

14 – COMPIEGNE : BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE "51E RT" - POS N°2

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

14 - COMPIEGNE : BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE "51E RT" - POS N°2

Vu le **Conseil d'Agglomération**,

Vu, la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 20 novembre 2003 décidant la révision simplifiée du POS n°2 - 51^e RT,

Vu l'arrêté du Président en date du 22 septembre 2005 mettant le POS N°2 à enquête publique,

ENTENDU les conclusions du commissaire enquêteur et les éléments résultants de la concertation (CF fiche jointe),

ENTENDU l'exposé de M. le Président,

CONSIDERANT que le Plan d'occupation des Sols tel qu'il a été révisé est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la révision simplifiée du POS n°2 – 51e RT qui permettra la mise en œuvre au titre de l'urbanisme réglementaire du projet de la ZAC de Royallieu portée par la Ville de COMPIEGNE,

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie et en agglomération durant un mois et d'une mention dans un journal publié du département,

DIT que, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme, le POS approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de COMPIEGNE aux jours et heures habituels d'ouverture, au siège de l'ARC ainsi qu'à la Sous-Préfecture,

DIT que la présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Sous-Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter,

- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées.

La présente délibération accompagnée du dossier de POS qui lui est annexé est transmise au Sous-Préfet.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

15 – CONSULTATION SUR LE PROJET DE CANAL A GRAND GABARIT SEINE-NORD : AVIS DE L'ARC

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUIY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

15 - CONSULTATION SUR LE PROJET DE CANAL A GRAND GABARIT SEINE-NORD : AVIS DE L'ARC

Dans le cadre de la très large concertation engagée autour du projet de canal Seine Nord, l'ARC est amenée à donner un avis. Dans un premier temps, cet avis doit porter sur le tracé ainsi que sur les aspects hydrauliques et environnementaux. Courant Janvier, nous sera transmis le volet économique de l'étude, sur lequel nous serons amenés à donner un avis avant la fin du mois de Février 2006. Après de nombreuses réunions thématiques organisées par la Mission Seine Nord, une réunion de synthèse, associant les communes directement touchées par la première phase du projet (Compiègne, Margny les Compiègne, Venette, Clairoix, Choisy au Bac et Janville) s'est tenue le 08 Décembre dernier. Il en ressort que l'Agglomération de la Région de Compiègne souhaite témoigner son plus vif intérêt pour ce projet majeur, susceptible de devenir un levier important en faveur du développement de notre région et de notre agglomération.

Cependant, un certain nombre de points méritent une attention particulière :

- Le pont de Clairoix :

Situé sur la RD 81, à proximité immédiate de l'usine Continental qui compte environ 1200 actifs travaillant 24H/24H et 7 jours sur 7, son lieu de reconstruction doit impérativement être défini en association avec les communes concernées et l'agglomération de Compiègne, en fonction des contraintes urbanistiques et de sécurité routière toutes particulières du secteur. Notamment, la suppression du passage à niveau sur la voie ferrée Creil Jeumont doit être envisagée à cette occasion.

- L'île Jean Lenoble à Janville :

Faute d'entretien, les berges de l'île Jean Lenoble connaissent de graves problèmes d'érosion, notamment du côté Ouest pourtant propriété de Voies Navigables de France. Par ailleurs, la Commune de Janville n'a pas les moyens d'entretenir le pont d'accès à l'île Jean Lenoble, ni les berges Est de l'île Jean Lenoble. L'aménagement du canal Seine Nord est une occasion de résoudre de façon définitive ces deux problèmes, en remblayant le chenal Ouest, en draguant le chenal Est de l'île et en confortant de façon pérenne les berges de l'île. Par ailleurs, l'Association « Vivre aux Bords de l'Oise » a proposé des solutions qui semblent tout à fait pertinentes en vue d'améliorer la situation en cas de crue à Longueil Annel et Janville. L'ARC demande que ces propositions soient modélisées, puis prises en compte dans le cadre du projet en cas de conclusion positive.

- Le devenir des délaissés de rivière :

De part et d'autre du pont de Clairoix, subsisteront deux importants délaissés de la rivière Oise. Les communes riveraines ne souhaitent pas se voir transférer la charge de l'entretien de ces délaissés. Aussi, s'il n'est pas prévu que ceux-ci restent dans le domaine navigable, et soient par conséquent sous la responsabilité de Voies Navigables de France, le remblaiement de ces délaissés sera exigé, en tenant compte cependant de la rivière Aronde et de son poste de crues.

- Les questions hydrauliques :

Les enjeux de l'aménagement du canal Seine Nord sont très sensibles. Cependant, dans la traversée de l'Agglomération de Compiègne, c'est une simple neutralité hydraulique qui est escomptée, et encore, à condition que l'Oise soit draguée en aval.

L'ARC souligne donc l'absolue nécessité d'engager les travaux de surcreusement de l'Oise en aval de Compiègne en parallèle avec les travaux de creusement du canal Seine Nord, et affirme le souhait d'aboutir à une amélioration de la situation et non à une simple neutralité hydraulique, notamment en cas de crue centennale.

- La pérennité de la ressource en eau :

Le creusement du canal en amont, comme le surcreusement de l'Oise en aval, pourraient avoir un impact important sur l'alimentation en eau potable. En effet, l'interruption du pompage aux Hospices (Commune de La Croix Saint Ouen) et à Choisy au Bac sera très probablement nécessaire pendant la durée des travaux. Au-delà, l'exploitation de ces captages pourrait être fragilisée voire définitivement condamnée pour certains. L'ARC et les Syndicats des Eaux compétents solliciteront le concours de VNF dans la recherche de solutions alternatives ou curatives.

- La protection des berges :

Le projet Seine Nord va générer un trafic important de convois dont le tonnage sera jusqu'à 10 fois plus important que les bateaux actuels, ce qui va accélérer l'érosion des berges. En amont de Compiègne, dans la partie canalisée, les berges seront protégées dans le cadre de la réalisation du projet. A l'aval de Compiègne, là où le trafic empruntera l'Oise existante, les communes riveraines ne pourront assumer la charge de l'entretien des berges. Il sera donc demandé que Voies Navigables de France procède au renforcement des berges lors des travaux de surcreusement de la rivière à l'aval de Compiègne.

- Le tirant d'air des ponts dans la traversée de l'agglomération :

A l'occasion de cette consultation, l'ARC souhaite affirmer son attachement profond au paysage urbain qui est le sien, et affirme par conséquent sa volonté de conserver le plus longtemps possible le Pont Solférino dans sa configuration actuelle. L'ARC demande par conséquent à bénéficier de l'information la plus complète sur l'évolution des tirants d'air nécessaires dans la traversée de son territoire à moyen et long terme.

De même, si cette question ne relève pas directement du projet Seine Nord, la mise au grand gabarit aura des conséquences sur la trajectoire des bateaux et la passe navigable qui en résulte au droit des ponts. Cette contrainte a été prise en compte dans le projet de pont du Port à Bateaux mais elle entraînera à long terme l'obligation de mettre au grand gabarit la petite écluse de Venette. L'ARC souhaite que les conséquences sur l'île de Venette, et notamment sur l'accès à celle-ci, soient étudiées en concertation avec l'ensemble des parties.

Il conviendra également de vérifier l'impact de ce projet sur le port de plaisance de Compiègne et plus généralement sur le tourisme fluvial.

Enfin, lorsque le projet Seine Nord aura été réalisé et les améliorations concernant l'écoulement des crues validées, l'ARC sollicitera une révision du PPRI en conséquence.

Le Conseil d'Agglomération,

Vu le rapport présenté par Madame FRESCH et Monsieur HELLAL,

- Considérant qu'il sera prochainement amené à émettre un avis sur les aspects économiques du dossier et plus généralement sur les enjeux très positifs qu'il présente pour notre territoire,

- **Sollicite** l'examen approfondi par la Mission Seine-Nord des différents points exposés ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

HABITAT

16 – ENGAGEMENT D'UNE ETUDE SUR LA REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS DU QUARTIER BIEN-ALLE A LA CROIX SAINT OUEN

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : **38**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : **45**

HABITAT

16 - ENGAGEMENT D'UNE ETUDE SUR LA REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS DU QUARTIER BIEN-ALLE A LA CROIX SAINT OUEN

Le quartier Bien-Allé de LA CROIX SAINT OUEN a été construit à la fin des années 80 par la SA PICARDIE HABITAT. Il correspond à une centaine de logements construits sous forme d'appartements. Les espaces publics sont propriétés de la commune.

Ce quartier subit depuis de nombreuses années une certaine dégradation qui affecte principalement les espaces publics avec notamment des difficultés en matière de stationnement.

Monsieur le Maire de LA CROIX SAINT OUEN a sollicité l'Agglomération pour qu'une étude puisse être réalisée par l'ARC pour proposer un nouvel aménagement des espaces extérieurs, en lien avec PICARDIE HABITAT. Cela correspond aux différentes études que l'ARC a pu entreprendre pour le bénéfice des communes pour l'aménagement de leur tissu urbain. Cela est conforté par les nouvelles compétences de la Communauté d'Agglomération.

Une réunion de travail a eu lieu entre Monsieur le Maire de LA CROIX SAINT OUEN, les services de PICARDIE HABITAT et de l'ARC afin de définir le contour qu'il serait possible de donner à ce travail.

Ainsi, il s'agira de proposer une résidentialisation des espaces verts attenants aux logements situés au rez de chaussée des immeubles, une requalification des espaces publics permettant d'optimiser l'offre en stationnement et des solutions pour favoriser l'intégration de ce quartier dans son environnement urbain.

Il est souhaité que ce travail soit mené dans le cadre d'une concertation étroite avec les habitants dès la phase d'élaboration du cahier des charges.

La maîtrise d'ouvrage de cette étude serait assurée par l'ARC. Elle est estimée à 25 000 €. Elle bénéficierait d'un cofinancement à 50 % de PICARDIE HABITAT.

Le Comité de Pilotage qui serait constitué rassemblerait la commune, PICARDIE HABITAT et l'ARC.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur VALLEE,
Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbanisme en date du 24 novembre 2005,
Vu, l'avis favorable de la Commission Finances en date du 29 novembre 2005,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'engager l'étude sur la requalification des espaces extérieurs du quartier Bien-Allé à LA CROIX SAINT OUEN. Ce travail est estimé à 25 000 € et un co-financement à 50 % de PICARDIE HABITAT est envisagé.

AUTORISE, le Président ou son représentant à lancer la consultation et à signer le marché et toutes les pièces afférentes.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

HABITAT

17 – DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

HABITAT

17 - DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE

Par délibération en date du 30 juin 2005, le Conseil d'Agglomération a sollicité la délégation de compétence en matière d'aide à la pierre et le droit de réservation préfectoral prévu par l'article L 441-1 et R 441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Par courrier en date du 25 novembre 2005, le Préfet de l'OISE vient de faire connaître son accord de principe sur la reprise de la délégation en matière d'aide à la pierre par l'Agglomération de la Région de COMPIEGNE. Cela suppose de finaliser le contenu de 3 conventions qui définiront les engagements respectifs de l'ARC et de l'Etat sur ce sujet. Elles portent respectivement sur :

- la mise à disposition des services de l'Etat pour l'exercice de la compétence en matière d'attribution des aides publiques au logement,
- le contenu donné à la délégation de compétence pour les 3 années de son application,
- la gestion des aides à l'habitat privé.

Les discussions sont engagées pour finaliser le contenu donné à ces conventions. Le débat porte notamment sur les objectifs qui seraient définis pour le volume de logements sociaux à réaliser et sur la répartition entre les logements financés en PLUS et ceux financés en PLS.

S'agissant des aides à l'habitat privé, les engagements résultent principalement des orientations prises par l'intermédiaire des conventions d'OPAH de Compiègne et des résultats de l'étude préalable à l'OPAH intercommunale.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur TERNACLE,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbanisme en date du 24 novembre 2005,

Vu, l'avis favorable de la Commission Finances en date du 29 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de mandater le Président ou son représentant pour finaliser les discussions avec l'Etat concernant le contenu à donner aux conventions portant sur la délégation des aides à la pierre.

AUTORISE, le Président ou son représentant à signer les 3 conventions précisées dans les attendus de la présente délibération, portant sur la délégation des aides à la pierre.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

AMENAGEMENT DE ZONES

18 – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU BOIS DE PLAISANCE

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

AMENAGEMENT DE ZONES

18 - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU BOIS DE PLAISANCE

Par délibération du 9 novembre 2004, le Conseil Communautaire avait décidé de solliciter les concours financiers de l'Etat et du Conseil Régional pour le financement des premières phases du parc d'activités du Bois de Plaisance. Dans cette perspective, un premier plan de financement a été approuvé reposant sur des hypothèses de concours financiers.

Les dossiers de demandes de subventions ont été transmis et un certain nombre de décisions ont été prises. Il convient d'actualiser le plan de financement d'une part de la première phase du parc d'activités du Bois de Plaisance à VENETTE.

Le plan de financement s'établirait alors comme suit pour cette partie de l'opération (financement acquis) :

	MONTANT EN EUROS
FRED	300.000
FNADT	591.000
REGION : FRDL *	252.850
REGION (autre)	544.040
MAITRE D'OUVRAGE (ARC)	1.267.443
VENTE DE TERRAINS	6.158.712
COUT TOTAL	9.114.045
ASSIETTE ELIGIBLE	2.955.333

Par ailleurs, le concours financier du Conseil Régional reste sollicité au titre des parcs d'activités d'intérêt régional.

* Le montant de 252 850 € indiqué correspond à une part du financement qui avait été mobilisé auprès du Conseil Régional sur cette ligne pour une dépense subventionnable plus importante. La subvention obtenue était de 389 000 €.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame FRESCH,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbanisme du 24 novembre 2005,
Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 29 novembre 2005,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement présenté dans les attendus de la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

AMENAGEMENT DE ZONES

19 – ETUDE D'AMENAGEMENT DANS LA PERSPECTIVE DE L'IMPLANTATION D'UNE MAISON POUR AUTISTES ADULTES SUR UN TERRAIN APPARTENANT A L'ARC, QUARTIER DE L'ECLUSE A VENETTE

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005

Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

AMENAGEMENT DE ZONES

19 - ETUDE D'AMENAGEMENT DANS LA PERSPECTIVE DE L'IMPLANTATION D'UNE MAISON POUR AUTISTES ADULTES SUR UN TERRAIN APPARTENANT A L'ARC, QUARTIER DE L'ECLUSE A VENETTE

L'ARC a été sollicitée pour trouver un terrain pour répondre à la demande de Madame O'Reilly, Présidente de l'association « Envol de Picardie », pour implanter une maison d'accueil pour des autistes adultes. Il s'agit d'un équipement complémentaire à celui installé sur la Prairie à MARGNY LES COMPIEGNE. En effet, Mme O'REILLY recherche en vain depuis plus d'un an un terrain susceptible d'accueillir cette activité.

Une solution serait de mettre en valeur une propriété de l'ARC, localisée à Venette, non loin de l'Ecluse de Venette et riveraine de Margny. Ce terrain présente une superficie de près de 4 000 m² et jouxte des terrains constructibles non valorisés.

La mairie de Venette est favorable à ce projet qui s'inscrit dans un projet d'ensemble correspondant au secteur 2Na dans lequel se situe ce terrain. A noter que ce site se localise non loin de la tête de pont rive droite.

Cela nécessitera la réalisation d'une petite étude prenant en compte les points suivants :

- définir un projet portant sur les 8 500 m² à terme
- examiner la question des accès par les deux venelles en impasse donnant rue de Beauvais et le cas échéant, par le Quai de l'Ecluse,
- intégrer les contraintes du PPRI,
- étudier l'ouverture vers l'Oise de ces terrains.

Le reste du secteur serait dédié à des habitations présentant un gabarit modeste compte tenu de l'environnement constitué de maisons individuelles.

Cette étude servirait de base à la modification du Plan d'Occupation des Sols de Venette qui serait nécessaire.

Elle est estimée à 15 000 €.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur LOYE,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbanisme en date du 24 novembre 2005,

Vu, l'avis favorable de la Commission Finances en date du 29 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'engager l'étude pour l'aménagement d'un terrain sur une partie duquel il serait possible de créer une maison des autistes. Le coût de cette étude est évalué à 15 000 €.

AUTORISE, le Président ou son représentant à lancer la consultation et signer le marché et toutes pièces afférentes.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

20 – EXTENSION DE LA PISTE CYCLABLE: CONVENTION AVEC L'ONF

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

20 - EXTENSION DE LA PISTE CYCLABLE: CONVENTION AVEC L'ONF

La réalisation des travaux d'extension de la piste cyclable de Choisy-au-Bac nécessite la signature d'une convention entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et l'ONF pour le tronçon de 210 m qui se situe en forêt domaniale.

L'Agglomération de la Région de Compiègne a donc sollicité de l'ONF une délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage. Pour ce faire, un projet de convention a été rédigé.

D'autre part, l'Agglomération de la Région de Compiègne a aménagé un réseau cyclable d'environ 32 km en forêt domaniale.

Une convention entre l'ONF et l'Agglomération de la Région de Compiègne a été préparée afin de déterminer les modalités de suivi et d'entretien de l'ensemble des pistes cyclables existantes traversant le domaine forestier géré par l'ONF.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur TRINCHEZ,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 21 novembre 2005,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 29 Novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les conventions à entériner entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et l'ONF portant d'une part sur la maîtrise d'ouvrage pour la création de la piste cyclable qui relie Choisy-au-Bac au carrefour de l'Armistice, et d'autre part sur l'entretien du réseau de pistes cyclables en forêt domaniale

AUTORISE la passation de ces conventions entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et de l'ONF

AUTORISE Monsieur le Président ou son Représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire,

PRECISE que les dépenses seront inscrites au Budget Principal, Chapitre 927, Article 2312.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

21 – DEMANDE DE DEROGATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE : CAPTAGE DES HOSPICES

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

21 - DEMANDE DE DEROGATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE : CAPTAGE DES HOSPICES

L'Agglomération de la Région de Compiègne exploite une production d'eau potable afin de fournir de l'eau aux communes adhérentes. 5 communes sur 14 sont alimentées totalement ou partiellement par cette production.

La production de l'Agglomération de la Région de Compiègne est composée de 2 unités, les captages de Baugy et des Hospices qui se répartissent de la manière suivante :

- Baugy 1 et 2 pour un volume de 3 311 420 m³
- Les Hospices pour un volume de 1 502 720 m³

L'eau distribuée, issue de ces forages a présenté au cours des dernières années, des dépassements limités concernant les teneurs en pesticides, atrazine et déséthyl-atrazine, notamment aux captages des Hospices. Des premières mesures ont été prises pour remédier à cet état à savoir :

- arrêt du forage des Hospices 1 le plus touché,
- augmentation de la capacité des captages de Baugy qui respectent la norme à la sortie des réservoirs de mélange,
- recherche d'une nouvelle production en forêt pour diversifier la ressource.

Malgré ces mesures, l'Agglomération de la Région de Compiègne ne dispose pas de moyens immédiats pour ramener les teneurs en pesticides en dessous des limites de qualité sur les forages de l'Hospice. Il a été décidé de mettre en place un traitement contre les pesticides sur les captages de l'Hospice afin de traiter 350 m³/h dans l'attente des autres actions en cours d'études telles que :

- la création de nouveaux captages en forêt,
- la mise en place de contrats territoriaux à la suite d'études BAC, pour élaborer une politique de prévention sur la production d'eau,
- l'amélioration de la qualité sur les captages de Baugy,

La mise en place de ce traitement contre les pesticides sur les captages de l'Hospice, permettra de résoudre le dépassement des valeurs limites en matière de pesticides, et ce, dans l'attente des actions à moyen terme, qui complètent l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le délai prévu pour cette action prioritaire a été fixé à Septembre 2006 et s'établira selon le planning suivant :

- Appel d'offres : décembre 2005 – janvier 2006
- Demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et permis de construire : décembre 2005
- Dévolution du marché de travaux : février 2006
- Travaux de mars à juillet 2006

Compte tenu des délais de mise en œuvre, une dérogation est sollicitée auprès de Monsieur le Préfet de l'Oise en application des articles R 1321-31 et 32 du Code de la Santé Publique (anciennement art. 24 du décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001), pour une durée d'une année et/ou jusqu'à la mise en service de l'unité de traitement.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LECOMTE,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 22 novembre 2005,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 29 novembre 2005,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles R 1321-31 et R 1321-32,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 1996 instituant le périmètre de protection du captage de l'hospice,

Et après en avoir délibéré,

SOLLICITE de Monsieur le Préfet de l'Oise l'obtention d'une dérogation temporaire de production d'eau non conforme à la réglementation du Code de la Santé Publique,

S'ENGAGE à mettre en œuvre le programme d'investissement précité pour améliorer la qualité de l'eau.

Cet objectif sera atteint pour la mise en place d'une unité de traitement sur les captages des hospices à hauteur de 350 m³/h,

S'ENGAGE également à continuer les actions de prévention et de diversification définies ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

22 – AVENANT DU MARCHÉ HYDRATEC : MODELISATION DE LA CONFLUENCE

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

22 - AVENANT DU MARCHE HYDRATEC : MODELISATION DE LA CONFLUENCE

L'objet de l'étude hydraulique de la confluence Oise-Aisne attribuée au bureau d'études Hydratec (marché 10/2004) portait sur la construction d'un modèle numérique afin de simuler les projets d'aménagements de l'ARC destinés à réduire l'impact des crues sur le secteur de la confluence de l'Aisne et de l'Oise. Une liste d'aménagements à modéliser avait été établie dans le cahier des charges de la consultation.

Cependant, il apparaît désormais qu'un certain nombre d'aménagements ont dû être ajoutés à la modélisation, il s'agit :

- de fonctionnement des ouvrages hydrauliques sur le terrain des Muids à Choisy-au-Bac dans la phase avant exploitation de la carrière ;
- de calcul des volumes par phase d'exploitation de la carrière des Muids ;
- de calcul de l'impact hydraulique de chaque phase d'exploitation de la carrière des Muids ;
- de l'impact hydraulique des modifications de réaménagement de la carrière sur le lieu-dit « Le Maubon » à Choisy-au-Bac.

Ce complément de modélisation est égal à 9.017,00 € HT et 10.784,00 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 14 novembre 2005 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur GRANIER,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 14 novembre 2005,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 22 novembre 2005,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 29 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la passation d'un avenant au marché 10/2004 relatif à l'étude hydraulique de la confluence Oise-Aisne, tel que défini ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président ou son Représentant, à signer tous les actes relatifs à cette affaire,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 981, Article 2031.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

23 – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : CONCLUSION D'AVENANTS POUR L'ANNEE 2006

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

23 - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : CONCLUSION D'AVENANTS POUR L'ANNEE 2006

Lors de sa séance du 16 décembre 2004, l'assemblée délibérante a autorisé le lancement d'un appel d'offres pour la conclusion de marchés publics présentant les caractéristiques suivantes :

- Durée : 4 ans
- Constitution : 4 lots géographiques
- Surfaces : 587 825 m2 de surfaces engazonnées
54 348 m2 de surfaces plantées d'arbustes
990 m2 de fleurs
2 400 m2 de fauchage

A chaque fin d'année il y a lieu de remettre à jour les surfaces à traiter en tenant compte de la création de nouvelles zones ou de suppression d'espaces qui attendaient des constructions.

Aujourd'hui, après un recensement, il s'avère de modifier les prestations des sociétés TAYON et TROCQUET qui sont titulaires des marchés Nos 26 et 27/2004.

Des avenants doivent être conclus dans les conditions suivantes :

localisation	Surface gazon en m2	Surface arbustes en m2	Montant TTC de l'avenant	Entreprises Nos Marché
Lotissement « les Côteaux » LE MEUX	- 550	- 3 890	- 7 114.40 €	TAYON Marché No 26/2004
ZAC de la Prairie 38 logements	+ 237	+ 269	+ 596.19 €	TROCQUET Marché No 27/2004

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LECOMTE,
Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 29 novembre 2005,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la conclusion des avenants,

AUTORISE Monsieur le Président ou son Représentant à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Assainissement, Chapitre 011, Article 611.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

DECHETS

24 – TRANSFERT DES CONTRATS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNE DE BIENVILLE

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUIY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

DECHETS

24 - TRANSFERT DES CONTRATS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNE DE BIENVILLE

La commune de Bienville va adhérer à la communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne le 1^{er} janvier 2006 (arrêté préfectoral en date du 04 novembre 2005).

L'Agglomération de la Région de Compiègne a compétence en matière de collecte des déchets et devra assurer dès le 1^{er} janvier les prestations s'y rapportant à savoir :

- Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif
- Collecte du verre
- Collecte des encombrants

La commune de Bienville ayant conclu des contrats de prestations de service avec des entreprises dont les termes ne s'achèveront que courant 2006, il est nécessaire, conformément à la loi, de transférer ces contrats à l'Agglomération de la Région de Compiègne notamment pour :

- Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif : Société Flandrin pour un montant annuel de 21.393,30 € HT
- Collecte du verre : Société Scheffer au prix de 31,96 € HT la tonne

Il est donc demandé d'approuver les transferts de ces contrats.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FRANÇOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 21 novembre 2005

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 29 novembre 2005,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE les transferts des contrats de prestations de service concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés souscrits pour la commune de Bienville à compter du 1^{er} janvier 2006 et jusqu'aux termes des dits contrats. Les dépenses consécutives à ces opérations seront soumises, au cours de l'année 2006, à l'examen la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges afin de déterminer l'attribution de compensation définitive devant revenir à la commune de Bienville pour 2006.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants à ce transfert.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

DECHETS

25 – FOURNITURE DE SACS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES EMBALLAGES VALORISABLES ET DES DECHETS VERTS

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

DECHETS

25 - FOURNITURE DE SACS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES EMBALLAGES VALORISABLES ET DES DECHETS VERTS

Dans le cadre de sa compétence collecte des ordures ménagères, l'Agglomération de la Région de Compiègne fournit les sacs, suivant la catégorie de déchets, à la population.

Le marché de fournitures passé en 2005 arrivant à échéance, il était nécessaire d'organiser une nouvelle consultation pour l'année 2006. Le marché à venir est à bons de commande avec des quantités minimum et maximum, avec possibilité de reconduction pour un an.

Lot	Désignation	Quantités	
		Minimum	Maximum
01	Fourniture de sacs pour ordures ménagères	2 600 000	2 800 000
02	Fourniture de sacs pour déchets valorisables		
	Sacs jaunes (30 L)	1 150 000	1 300 000
	Sacs bleus (50 L)	450 000	600 000
03	Fourniture de sacs pour déchets verts	600 000	700 000

Cet appel d'offres a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence au J.O.U.E, au B.O.A.M.P.. La date de remise des offres était fixée au 28 novembre 2005.

Après analyse et classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 07 décembre 2005 a décidé de retenir les entreprises suivantes :

<u>LOTS</u>	DESIGNATION DU TITULAIRE	PRIX UNITAIRES LE MILLE EN € EN HT	EVALUATION PREVISIONNELLE DU MONTANT (TTC)
LOT 1 : FOURNITURE DE SACS POUR LES ORDURES MENAGERES	SOCOPLAST 12, rue des Oliviers – Zone SENIA 94657 THIAIS Cédex	50 l : 48,30 100 l : 78,10	157.752,40
LOT 2 : FOURNITURE DE SACS EMBALLAGES VALORISABLES	SOCOPLAST 12, rue des Oliviers – Zone SENIA 94657 THIAIS Cédex	30 l : 35,00 50 l : 50,50	82.987,45
LOT 3 : FOURNITURE DE SACS BIODEGRADABLES POUR DECHETS VERTS	PAKEMBAL 19, rue des hauts Gravieres 91360 EPINAY SUR ORGE	100 l : 195,00	151.593,00

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FRANÇOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 29 novembre 2005,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 décembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir les entreprises pour les lots et montants tels que précisés dans le tableau ci-dessus,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Déchets, Article 011, Chapitre 6068.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

TRANSPORT

26 – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE SUITE A L'ADHESION DE BIENVILLE

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUIY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

TRANSPORT

26 - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE SUITE A L'ADHESION DE BIENVILLE

A compter du 1^{er} janvier 2006, BIENVILLE adhère à l'Agglomération de la Région de COMPIEGNE.

L'ARC a donc l'obligation d'assurer le transport scolaire à compter du 1^{er} janvier pour les collégiens et les lycéens de BIENVILLE.

Actuellement, ceux-ci sont transportés par le Conseil Général sur des lignes régulières interurbaines. Ce dispositif sera prolongé au moins jusque juillet 2007, comme c'est le cas pour les autres communes de l'ARC qui sont desservies par des lignes interurbaines du Département. Une convention avait été établie avec le Conseil Général afin de mettre au point les mesures financières et les modalités de mise en œuvre pour le transport scolaire des élèves de l'ARC.

Un avenant à cette convention est donc nécessaire afin d'intégrer la commune de BIENVILLE. Une discussion avec le Conseil Général doit être engagée sur ce point.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur DE VALROGER,

Vu, l'avis favorable de la Commission Transports en date du 23 novembre 2005,

Vu, l'avis favorable de la Commission Finances en date du 29 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE, le Président ou son représentant à négocier puis à signer avec le Conseil Général l'avenant à la Convention sur le transport scolaire afin d'intégrer la commune de BIENVILLE à partir du 1^{er} janvier 2006.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

ADMINISTRATION GENERALE

27 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005

Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION GENERALE

27 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1) Lors du Conseil d'Agglomération du 05 octobre dernier, il a été décidé de créer un poste de rédacteur au sein de la Direction de l'Aménagement et de l'Economie pour assurer le suivi administratif des implantations économiques, du schéma d'équipement commercial, des différentes études concernant les sites économiques ainsi que la gestion administrative de la délégation des aides à la pierre.

Au vu des différentes candidatures, il vous est proposé de transformer le poste de rédacteur en un poste de Contrat d'Accompagnement à l'Emploi pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures et rémunéré sur la base du SMIC.

2) Un contrôleur de travaux en chef du service partagé Bureau d'Etudes VRD a passé avec succès les épreuves de l'examen professionnel de Technicien supérieur. La Commission Paritaire du Centre de Gestion de l'Oise, lors de sa réunion du 6 décembre 2005 a accepté la promotion interne suite à l'examen de cet agent.

Il est donc proposé de supprimer le poste de contrôleur de travaux en chef et de créer un poste de technicien supérieur chef à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2006.

3) L'emploi jeune « agent développeur de l'assainissement » recruté depuis le 1^{er} avril 2003 au sein des services techniques de l'ARC a passé avec succès le concours de technicien supérieur territorial organisé par le Centre de Gestion du Nord.

Il vous est proposé de créer un poste technicien supérieur à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2006 et de supprimer le poste d'emploi jeune à compter de cette date.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur TERNACLE,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration-Finances du 29 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la création des postes définis ci-dessus et de modifier le tableau des effectifs.

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement de celui-ci un Vice-Président, à signer tout acte entrant dans le cadre ci-dessus défini.

PRECISE que les dépenses sont inscrites au chapitre 012 du budget principal.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

ADMINISTRATION GENERALE

28 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERT DES CHARGES ET DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2005

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005

Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION GENERALE

28 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERT DES CHARGES ET DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2005

Aux termes de la loi du 12 juillet 1999, les attributions de compensation constituent une dépense obligatoire pour l'établissement public intercommunal ou, le cas échéant, les communes membres.

La commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) s'est prononcée lors de sa séance du 06 octobre dernier sur les montants des attributions de compensation. Conformément à la loi, chaque conseil municipal a ensuite délibéré sur le rapport établi par la CLETC.

Il appartient au Conseil d'Agglomération après avoir constaté l'accord des Conseils Municipaux à la majorité requise, d'approuver le rapport de la CLETC et d'arrêter le montant des attributions de compensation pour l'année 2005.

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts

VU le rapport de la CLETC en sa séance du 06 octobre 2005

VU les délibérations des Conseils Municipaux adoptant à l'unanimité le rapport de la CLETC

Après en avoir délibéré, **DECIDE** d'approuver le rapport de la CLETC et d'arrêter le montant des attributions de compensation 2005 comme suit :

Villes	A.C.2005
Armancourt	530.00
Choisy au bac	1 190 485.00
Clairoix	1 152 606.00
Compiègne	11 476 492.00
Janville	3 022.00
Jaux	39 903.00
Jonquières	109 038.00
Lacroix Saint Ouen	620 296.00
Le Meux	692 865.00
Margny Les Compiègne	248 194.00
Saint Jean aux Bois	-34 876.00
Saint Sauveur	23 549.00
Venette	686 819.00
Vieux Moulin	-35 556.00
TOTAL	16 173 367.00

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

ADMINISTRATION GENERALE

29 – DESIGNATION DES MEMBRES AU BUREAU DE L'ASSOCIATION DU PAYS COMPIEGNOIS

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION GENERALE

29 - DESIGNATION DES MEMBRES AU BUREAU DE L'ASSOCIATION DU PAYS COMPIEGNOIS

Lors de son assemblée générale du 28 juillet dernier, l'Association du Pays Compiègnois (APC) a modifié ses statuts et, aux termes de la nouvelle rédaction de l'article 7 (composition du Bureau), l'ARC dispose d'un représentant supplémentaire au Bureau.

Il est proposé de désigner un représentant de l'ARC pour siéger au Bureau de l'APC.

- Représentant : Monsieur Robert TERNACLE.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 29 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Robert TERNACLE en qualité de représentant de l'ARC pour siéger au Bureau de l'APC.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

ADMINISTRATION GENERALE

30 – MAISON POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION : DESIGNATION DES TROIS REPRESENTANTS DE L'ARC

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION GENERALE

30 - MAISON POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION : DESIGNATION DES TROIS REPRESENTANTS DE L'ARC

Le dossier de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Compiègnois a été labellisé par la Commission Nationale des Maisons de l'Emploi le 15 novembre dernier.

Les différents partenaires ont fait le choix d'un portage associatif et à ce titre l'ARC doit désigner 3 représentants pour siéger au sein de la future association.

- 1^{er} représentant : Monsieur MARINI
- 2^{ème} représentant : Monsieur TERNACLE
- 3^{ème} représentant : Monsieur CARPENTIER

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 29 novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

DESIGNE les trois représentants au sein de la future association comme indiqué ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

ADMINISTRATION GENERALE

31 – EXTENSION DU PAYS COMPIEGNOIS : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ATTICHY ET DE LA COMMUNE DE LACHELLE

Le quinze décembre deux mille cinq à 20:45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaients présents :

Jean Pierre BETEGNIE, Philippe BOUCHER, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean Paul HERBET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jocelyne MALARD, Philippe MARINI, Simone MEYSSONNIER, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaients absents remplacés par suppléant :

Sadi GUERDIN par Philippe BOUCHER, Jean Paul MANTEAUX par Simone MEYSSONNIER, Gilbert PIERRET par Jean Pierre BETEGNIE

Ont donné pouvoir :

Bernard BASTIDE à Jean-Noël GUESNIER, Evelyse BAUDOIN-GUYOT à Joël DUPUY DE MERY, Annick CHARLETY à Michel LE CARRERES, Nicolas LEDAY à Françoise TROUSSELLE, Marie Christine LEGROS à Arielle FRANCOIS, Laurent PORTEBOIS à Jocelyne MALARD, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Etaients absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur Philippe BOUCHER a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 03.12.2005
Date d'affichage : 09.12.2005

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 38

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION GENERALE

31 - EXTENSION DU PAYS COMPIEGNOIS : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ATTICHY ET DE LA COMMUNE DE LACHELLE

La Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne, par délibération en date du 12 mai 2005,

La Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, par délibération en date du 17 mai 2005,

La Communauté de Communes de la Basse Automne, par délibération en date du 18 mai 2005,

Ont demandé à l'Association du Bassin Compiégnois de déposer sa candidature en vue d'être reconnue comme Pays du compiégnais au sens des lois des 25 juin 1999 et 2 juillet 2003.

Celle-ci a délibéré le 26 mai 2005.

Monsieur le Préfet de Région a, le 22 juillet 2005, pris l'arrêté définissant le périmètre qui vaut reconnaissance du Pays compiégnais.

Celui-ci est constitué des trois EPCI à fiscalité propre constituant l'Association du Pays Compiégnois, soit la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, la Communauté de Communes de la Basse Automne et la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne.

Par délibération en date du 28 octobre 2005, la Commune de LACHELLE, a demandé son adhésion à l'Association du Pays Compiégnois, a approuvé la charte de Pays et a demandé à être intégrée dans le périmètre du Pays Compiégnois.

Par délibération en date du 9 juin 2005, la Communauté de Communes du Canton d'Attichy a demandé son adhésion à l'Association du Pays Compiégnois.

Par délibération en date du 30 novembre 2005, la Communauté de Communes du Canton d'Attichy a approuvé la charte de Pays et demande à être intégrée dans le périmètre du Pays Compiégnois.

Il est demandé d'approuver l'intégration de la commune de LACHELLE et de la CCCA dans le périmètre du Pays Compiégnois.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 29 Novembre 2005,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'intégration de la commune de Lachelle et de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy dans le périmètre du Pays Compiégnois.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne